

Annexe 1 - Prix

Offre FTTE passif PM de RIP FTTX

Table des matières

1. Frais de mise à disposition	3
2. Abonnement mensuel.....	3
3. Option de mise à disposition sur bandeau optique	3
4. Option de GTR S1 d'un Accès FTTE passif PM	3
5. Modifications.....	4
6. Interventions à Tort (IAT)	4
7. Indexation.....	4

Liste des appendices :

Appendice 1 – Grille tarifaire indexation

La présente annexe est établie notamment par application de l'article intitulé « prix » du Contrat.
Tous les prix mentionnés à la présente annexe sont exprimés en euros hors taxes.

Les tarifs de la présente annexe s'entendent hors Difficultés Exceptionnelles de Constructions.

1. Frais de mise à disposition

prestation	frais de mise à disposition
Accès FTTE passif NRO *	612
Forfait supplémentaire Desserte Interne avec longueur comprise entre 30 à 60 mètres	299
Desserte Interne non standard de longueur supérieure à 60 mètres	sur devis

* avec Desserte Interne de longueur inférieure à 30 mètres.

2. Abonnement mensuel

prestation	abonnement mensuel
Accès FTTE passif PM	83,5

RIP FTTX étudie d'autres solutions d'architectures, notamment avec un point de branchement mutualisé, permettant des évolutions tarifaires limitées à l'application de l'indexation telle que prévue à l'article « Indexation ».

3. Option de mise à disposition sur bandeau optique

prestation	frais de mise à disposition
Pose de bandeau optique	125

4. Option de GTR S1 d'un Accès FTTE passif PM

prestation	abonnement mensuel
GTR 4H S1	30

5. Modifications

prestation	frais de mise à disposition
Passage d'une livraison sur PTO à livraison sur bandeau optique	425
Passage d'une livraison sur bandeau optique à livraison sur PTO	300
Modification de la position tête d'opérateur au PM	370
Déplacement extrémité client final dans une même salle à la même adresse	250
Déplacement extrémité client final dans une salle différente à la même adresse	sur devis

6. Interventions à Tort (IAT)

libellé prestation	unité	montant unitaire
Signalisation SAV traitée sans déplacement physique du technicien concluant à une responsabilité n'incombant pas à RIP FTTX	signalisation	125,77
Intervention SAV avec déplacement physique du technicien concluant à une responsabilité n'incombant pas à RIP FTTX	intervention	250
Intervention à tort en phase de production (RDV manqué, locaux Client Final non accessible ou pas prêt, ...)	intervention	127
Réparation de la Desserte Interne de responsabilité Opérateur suite à signalisation Opérateur	intervention	sur devis *

* sous réserve de l'acceptation du devis par l'Opérateur

7. Indexation

Sans préjudice des stipulations du Contrat, l'ensemble des prix de la présente annexe « prix » peuvent être réévalués annuellement, à la hausse comme à la baisse, dans la limite de 75 % de la dernière variation annuelle de l'indice des salaires mensuels de base par activité - Télécommunications - NAF rév. 2 - Niveau A38 - Poste JB - Base 100 2ème trimestre 2005, publié par l'INSEE, ou tout indice de substitution mis en place par l'INSEE, sans faculté pour l'Opérateur de mettre un terme aux commandes ou de résilier les prestations en cause.

La série INSEE 001567437 de l'indice précité a été arrêtée et remplacée par l'INSEE par la série 010562718. Pour mettre en cohérence ces deux séries et ainsi mettre les indices en continuité, le calcul de la valeur de l'indice 010562718 renormalisé au T2 2018 résulte d'une règle de trois.

L'année de référence de l'indexation pour cette tarification est l'année 2026, basée sur l'indice précité, du deuxième trimestre 2025 publié par l'INSEE.

Les prix présents dans la présente annexe « prix » sont les prix de référence. Les prix ayant fait l'objet d'une indexation et par conséquent mis à jour figurent dans l'appendice « Grille tarifaire Indexation » de la présente annexe « prix ».

Appendice « Grille tarifaire Indexation » de l'annexe « prix »

La série INSEE applicable pour l'évolution annuelle par indexation des prix est la suivante :

Série INSEE 010562718 Indice des salaires mensuels de base - Télécommunications (NAF rév. 2, niveau A38 JB) Base 100 re-normalisée au T2 2005		
Année de référence 2026	Fin T2 2025	
Indexation 2027	Fin T2 2026	

Cet appendice sera complété en application de l'article « indexation » de l'annexe prix.